

TROIS FORMULES POSSIBLES
POUR SUIVRE LES DIFFERENTES ACTIVITES DU FORUM

1. FORFAIT ANNUEL

Cette formule permet :

- l'accès illimité et gratuit à tous les cycles de conférences, soir et après midi
- l'inscription aux différents séminaires ou clubs (35€ pour 1 séminaire, 60€ pour 2, 80€ pour 3)
- l'inscription aux activités culturelles extérieures
- le tarif réduit aux tables rondes du soir
- la réception des programmes par courrier
- le statut d'adhérent.

2. A LA CARTE DE 6 CONFÉRENCES (2010-2011)

Cette formule permet :

- L'accès à six conférences au choix (quels que soient le cycle et l'horaire : après-midi ou soir)
- le tarif réduit aux tables rondes du soir
- la réception des programmes par courrier
- le statut d'adhérent

3. A L'UNITÉ

8€ à l'entrée de chacune des conférences ou tables rondes

FORUM UNIVERSITAIRE
60 rue de La Belle Feuille
92100 Boulogne-Billancourt
01 55 18 52 05

"Les familles boulonnaises ayant au moins trois enfants à charge âgés de moins de 21 ans au 1er septembre de l'année scolaire en cours et les familles ayant un enfant handicapé à charge quel que soit son âge, peuvent obtenir un remboursement total ou partiel des frais d'inscription, d'adhésion ou d'abonnement engagés pour les activités du Forum Universitaire (Ciné-club et séminaires compris) pour l'année 2010-2011.

Une attestation leur sera remise à leur demande
(renseignements au Service Carte B plus B: 01 55 18 53 00)."

Bulletin d'adhésion à nous retourner

M - Mme - Melle

Prénom

Adresse

Code postal..... Ville

Tel. Dom. Port.

e-mail

moins de 60 ans

plus de 60 ans

FORFAIT ANNUEL

Boulonnais ou Sèvrien individuel : 100€

Boulonnais ou Sèvrien couple : 150€

Autre ville individuel : 160€

Autre ville couple: 240€

Non imposable, étudiant, RMIste, chômeur, handicapé : 40€

A LA CARTE DE 6 CONFÉRENCES

(date de validité : septembre 2010 à juin 2011)

1^{ère} Carte : 40€

Renouvellement (seconde carte) : 30€

Choisissez votre formule et envoyez ce coupon rempli
accompagné du chèque correspondant
à l'ordre du FORUM UNIVERSITAIRE

En accord avec la réglementation fiscale, les adhésions forfaitaires supérieures à 30€ font l'objet d'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu, selon les dispositions en vigueur.